



DCS 9 n°2026-25.03

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU 25 MARS 2026

Convocation

Date de la convocation : 12/03/2025

Date de l'affichage convocation : 12/03/2025

Nombres de membres afférents au comité syndical : 9

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 6

Nombre d'absent avec pouvoir : 1 pouvoir

Nombre total votants : 7

Présent à NANTES (hôtel de Région) :

Alexandre THÉBAULT - Conseiller régional Région des Pays de la Loire - Élu titulaire Vice-Président de la Mission Val de Loire.

Présent·e·s en visio-conférence depuis leur ordinateur :

Région Centre-Val de la Loire :

M. François BONNEAU – Président Région Centre Val de Loire – Vice-Président de la Mission Val de Loire (en visio-conférence)

M. Jean-Patrick GILLE - Vice-Président Région Centre Val de Loire – Élu titulaire de la Mission Val de Loire (en visio-conférence).

M Olivier BÉATRIX - Conseiller régional Région Centre Val de Loire - Élu suppléant de la Mission Val de Loire (en visio- conférence)

Mme Betsabée HAAS - Conseillère régional Région Centre Val de Loire - Élu titulaire de la Mission Val de Loire (en visio- conférence)

Région des Pays de la Loire :

M. Éric TOURON - Conseiller régional Région des Pays de la Loire - Élu titulaire Mission Val de Loire.

Pouvoir : Mme Gaëlle LAHOREAU - Vice-Présidente Région Centre-Val de Loire – Élu titulaire Mission Val de Loire **donne pouvoir à Monsieur François BONNEAU**

Excusés :

M. Pierre-Alain ROIRON - Conseiller régional Région Centre-Val de Loire - élu titulaire du Comité Syndical de la Mission Val de Loire ; Guillaume GAROT - Conseiller Régional Région des Pays de la Loire - Élu titulaire du Comité Syndical de la Mission Val de Loire. Mme Christelle MORANÇAIS – Présidente Région des Pays de la Loire – Vice-Présidente du Comité Syndical de la Mission Val de Loire ; M. Guillaume GAROT- Conseiller régional Région des Pays de la Loire – Élu titulaire du Comité Syndical de la Mission Val de Loire.

Objet : Ouverture d'un poste permanent « chargé de mission paysage ».

Le Comité Syndical légalement convoqué le 12 mars 2026 et réuni le 25 mars 2026 sous la Présidence d'Alexandre THÉBAULT, après avoir pris connaissance du rapport du président,

Le Président expose qu'en séance du 16 février 2023, le Comité Syndical a adopté l'ouverture du poste de chargé de mission paysage en contrat de projets dans la catégorie hiérarchique A au grade d'ingénieur territorial pour une durée de trois ans reconductibles dans la limite de six ans. Ce besoin avait été identifié et défini avec les services régionaux et les services de l'État afin de prévoir un recrutement en lien avec les orientations du Plan de gestion (adopté en novembre 2012) et des orientations 2022-2024.

Considérant que depuis le 1^{er} septembre 2023, le poste est occupé par un agent en contrat de projets pour remplir les missions suivantes :

- Participer à la définition des orientations stratégiques pluriannuelles et aux programmes d'actions annuels, conformément à l'orientation 9 du plan de gestion : « accompagner les décideurs par le conseil et une animation permanente » ;
- Impulser, coordonner et accompagner la mise en œuvre des actions définies par le Comité Syndical, via une approche transversale et de projet ;
- Entretenir et développer des relations avec les collectivités, les services de l'État, les structures et réseaux partenaires, à l'échelle du site Unesco Val de Loire comme au niveau national auprès de l'Unesco ;
- Contribuer à évaluer le positionnement de la Mission Val de Loire, son rayonnement et la lisibilité des actions territoriales.
- Participer aux réunions de gouvernance et aux commissions organisées par les institutions à l'échelle du site Unesco.

Considérant que les fonctions de ce poste se sont étendues à la création d'outils de médiation en lien avec la connaissance du paysage du Val de Loire Unesco et que la connaissance fine du territoire et des acteurs réclame du temps d'appropriation pour apporter des conseils et développer des outils de connaissances.

Considérant que l'ouverture d'un poste permanent sur le grade de technicien principal 2^{ème} classe est nécessaire afin de pouvoir procéder à la mutation de l'agent puis à sa nomination par voie de détachement sur le grade d'ingénieur suite à son obtention du concours d'ingénieur territorial.

Considérant que les crédits budgétaires sont prévus sur le BP 2026,

Considérant le débat qui a eu lieu.

Après avoir pris connaissance du rapport préparatoire de séance, le Comité Syndical décide, à l'unanimité

- * AUTORISER le Président à ouvrir un poste permanent de « chargé de mission paysage » sur le grade technicien principal 2^{ème} classe catégorie B) à temps complet.
- * MODIFIER le tableau des emplois, des effectifs et des compétences.

Résultat du vote :

Pour : 6+1

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à NANTES, le 25 mars 2026

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que *La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr*

Alexandre THÉBAULT

Président de la Mission Val de Loire
Syndicat Mixte interrégional.

